

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

Mme Bergé, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de
l'éducation

AVANT L'ARTICLE 24 TER

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre VIII *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de déplacer le chapitre VIII *bis* afin qu'il englobe l'article 24 *bis* du présent projet de loi.